

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.P. GABILLEAU
J. FERRAND S.GRAY H.MOLINARI Ph.TESSIER A.S.DE JESUS P.Y.DREILLARD F.GLUMINEAU
L.GENTREAU N.DA SILVA H.BEAUDOUIN C.BIRON.

Absents excusés : F.LAMY (ayant donné procuration à S.GRAY) M.COTTEREAU L.PACREAU
K.LEITT

Secrétaire : H.BEAUDOUIN

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2015.
Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2015

Monsieur le Maire rappelle l'indemnité de gardiennage de 220 € allouée en 2014 au prêtre de la paroisse et propose de maintenir la somme pour l'année 2015. Accord du CM.

2) – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ECO PASS

Monsieur le Maire rappelle le programme d'aide à la construction mis en place par le Conseil Départemental. Cette aide soumise à des conditions particulières est destinée aux primo accédants et s'élève à 1 500 €, la collectivité apportant une prime au moins équivalente. Accord du CM pour le renouvellement de la convention.

3) – MARCHE VOIRIE 2015

Monsieur le Maire indique que 6 candidats ont remis une offre.
Critères retenus : 60% pour le prix, 40% pour la valeur technique.

Estimation : 80 589.11 € concernant des travaux sur la route de la Narbonnière et la rue des Ramiers.

Les propositions allant de 49 500.00 € à 91 452.50 €.

L'offre de l'entreprise COLAS Centre Ouest étant à la fois la mieux-disante et la moins-disante a été retenue pour la somme de 49 500.00 €

Accord du CM.

4) – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison 45 rue de la Nanté appartenant à la famille BLACKWELL
 - Vente de la maison 1 rue des Genêts appartenant aux Consorts DESFONTAINES
 - Vente de la maison 76 rue du Petit Paris appartenant aux Consorts ANDRE
- La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations.

5) CONVENTION ARCHIVISTE

Monsieur le Maire présente la convention d'honoraires de la Société BAYA CONSULTING concernant le classement des archives communales s'élevant à 2400.00 € HT.
Accord du CM.

6) CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les documents d'urbanisme précédemment instruits par la DDTM seront désormais traités par les Communautés de communes qui bénéficient de personnels compétents au service des communes.

Au sein de la Communauté de Communes Pays du Moutierrois, 6 communes ont décidé d'instruire en interne leurs actes d'urbanisme et 5 communes ont opté pour la mutualisation et l'instruction des dossiers avec le Pays des Achard et le Pays du Talmondais à compter du 1^{er} juillet 2015.

Détail du coût à l'acte :

Acte	Coût à l'acte
Cub	76.64 €
DP	120.15 €
PC	163.65 €
PD	134.65 €
PA	192.66 €

Le CM donne son accord pour l'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Prochaine réunion du conseil Municipal : mardi 26 mai 2015 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU